

DELIBERATION CA059-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 14 septembre 2017.

Objet de la délibération Lettre de cadrage budgétaire 2018

Le conseil d'administration réuni le 28 septembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La lettre de cadrage budgétaire 2018 est approuvée.

Cette décision a été adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 7 abstentions.

Fait à Angers, le 03 octobre 2017

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Pour le président, et par délégation,
Le directeur général des services

Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **10 octobre 2017** / mise en ligne : **10 octobre 2017**



POLITIQUE DES MOYENS 2018-2020



■ Cadrage budgétaire 2018



1 – Prévision des recettes 2018

En 2018, le financement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) sera sans doute toujours contraint par des exigences budgétaires, liées au contexte national des finances publiques.

Les présidents d'université, qui reprennent les propositions du comité de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES), ont porté la demande d'une augmentation annuelle d'un milliard d'euros sur la décennie à venir afin de satisfaire les ambitions affichées.

Mi-septembre, une évolution de la dotation de l'ESRI de 700 millions d'euros a été annoncée par la Ministre pour 2018. Dans ce cadre, l'augmentation significative et durable de la dotation de l'Etat à l'université d'Angers est bien sûr escomptée mais ne peut être anticipée à ce jour, ni en volume ni en temporalité.

Dans ce contexte d'incertitude quant à la politique de l'Etat sur les prochaines années, notre établissement affirme néanmoins sa volonté d'accorder aux composantes, directions et services, les capacités d'assurer leurs missions en les dotant en moyens financiers et en personnels pour faire face aux besoins collectivement définis lors des discussions autour des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Au service de la collectivité, cette approche vise à combler le déficit en emplois, par le biais de créations, tout en assurant des perspectives d'évolution, et/ou de stabilisation, de carrière. Elle porte également une politique de réussite et d'innovation pédagogique pour nos étudiants et de progression continue de nos équipes de recherche. La démarche s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour l'établissement (plusieurs réponses au PIA 3 : projet Thélème ; EUR végétal, matériaux, tourisme ; déploiement de l'AMI Germinet ; nouveaux projets Connect Talent ; prospective RFI,...). La volonté est enfin de maintenir un niveau d'investissement élevé pour assurer la technicité nécessaire à nos métiers et des conditions de travail de qualité pour les usagers et les personnels.

Enfin, l'évolution des indicateurs de base de l'établissement démontre, après une période d'augmentation progressive, une certaine stagnation du résultat, de la capacité d'autofinancement et du fonds de roulement. Ces trois éléments constituent autant des points de vigilance pour le contrôleur budgétaire et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Sur ces bases, bien que les arbitrages ne soient pas encore pris à la DGESIP et le contrat quinquennal reste en attente de finalisation, le budget 2018 se construira sur les hypothèses suivantes :

1.1- Dotation du MESRI

La prévision de la dotation du Ministère peut s'appuyer sur les éléments suivants :

- dotation du MESRI de 121 440 663 € (notifiée juin 2017) ;
- masse salariale équivalente à l'extension en année pleine des 16 emplois accordés en 2017, soit 480 000 € ;
- la compensation du parcours professionnel, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR), estimée à (236 000 €) ;
- la compensation liée au « dispositif Sauvadet » (+205 000 €) ;
- la compensation du point d'indice (+44 000€).

Ce qui porterait la dotation Etat à 122 805 663 €, contre 121 230 343 € du budget initial 2017 soit une augmentation de 1 575 320 €.

On y ajoute une hypothèse de répartition des 700 millions d'euros à hauteur de 1 million d'€ (GVT, effectifs, contrat quinquennal, postes,...)

1.2- Université d'Angers

La prévision des ressources propres de l'établissement s'appuie sur les éléments suivants :

- augmentation des ressources propres : mise en œuvre de la stratégie « objectif lune » pour la formation continue (+502 000 €) ; taxe d'apprentissage (+120 000 €) ; droits d'inscriptions (+100 000 €) ; révision des conventions avec les partenaires (+60 000 €) ; ressources propres des composantes (hors formation continue (FC), taxe d'apprentissage et droits universitaires) (+ 221 392 €).

En regard, la politique de soutien à l'ESR de la Région Pays de la Loire est en cours de redéfinition pour une approche pluriannuelle par programmes. La contribution de la Région devrait s'établir pour les 3 prochaines années à 650 000 € pour le fonctionnement pédagogique et à 1 250 000€ pour les investissements, soit une enveloppe globale moyenne de 630 000 €/an.

	2014 exécuté	2015 exécuté	2016 exécuté	BI 2017	Evolution 2018
Recettes					
Dotation Etat (MESR et autres Ministères)	114 848 487 €	118 273 725 €	120 300 209 €	121 230 343 €	2 575 320 €
Autres subventions	6 011 464 €	10 829 237 €	9 041 537 €	13 536 384 €	
Ressources propres	11 984 022 €	9 876 596 €	18 966 097 €	20 334 941 €	1 003 392 €
Total ressources hors amortissement	132 843 973 €	138 979 558 €	148 307 843 €	155 101 668 €	3 578 712 €
Dépenses					
Masse salariale	110 150 349 €	113 841 469 €	116 998 280 €	119 829 497 €	3 173 018 €
Autres dépenses	19 025 929 €	19 829 963 €	30 715 029 €	35 186 542 €	381 408 €
Total dépenses	129 176 278 €	133 671 432 €	147 713 309 €	155 016 039 €	3 554 426 €
Résultat	1 132 204 €	2 743 228 €	594 534 €	85 629 €	24 286 €
CAF	3 671 781 €	5 307 025 €	3 166 712 €	1 645 629 €	

2 – Des ressources au service d'une politique

2.1- L'impact budgétaire de la politique RH pour 2018

Plusieurs mesures prises par l'Etat représentent un surcoût de :

- l'augmentation du point d'indice a eu un effet neutre pour les emplois qui relèvent du budget Etat mais représente un coût de 200 000 € pour les emplois financés sur budget de l'établissement (contractuels, heures complémentaires et vacataires).
- l'augmentation du PPCR a eu un effet neutre pour les emplois qui relèvent du budget Etat mais représente un coût de 65 000 € pour les emplois financés sur budget de l'établissement (contractuels, heures complémentaires et vacataires).

- la prorogation de deux ans de la loi dite « Sauvadet », avec une date de fin du plan de titularisation reportée au 31 mars 2018 et une date d'éligibilité à la titularisation qui passe au 31 mars 2013. Cette mesure représente un coût pour l'établissement de 300 000 € dont 200 000 € seraient financés pour 25 agents « sauvadésables » en 2018 (même proportions pour 2019).

Ces mesures porteront la masse salariale 2018 à 123 002 515 €, en hausse de 3 173 018 €, qui se rapproche ainsi de la dotation totale de l'Etat.

Pour la campagne emploi 2018, l'établissement poursuit sa politique, engagée depuis 2016, et quelques principes d'arbitrage qui ont été arrêtés conformément à la lettre de politique des moyens :

- créations/repyramidages d'un nombre significatif d'emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS (fonctionnaires et contractuels) pour un coût maîtrisé de la masse salariale (+ 435 000 €) ;
- pour les emplois d'enseignants-chercheurs : pas de gel ; pas de création ; principe de réfrigération pour un an des emplois vacants à partir du 1/09/2018 pour cause de retraite ; maintien des contrats d'ATER sur les emplois liés à l'expérimentation PluriPass ;
- pour les personnels BIATSS : refus des repyramidages pour promotion locale ; politique raisonnée de création de postes de titulaires sur les missions nouvelles ; procédure de CDIisation possible pour les emplois de catégorie A liés à des missions pérennes ; poursuite de la mise en œuvre et prolongation du dispositif Sauvadet ;
- pour les contractuels (enseignants et BIATSS) : poursuite de l'application des nouvelles grilles de rémunération et d'évolution de carrière (+108 266 €).

2.2- Les moyens alloués aux composantes, aux services et à la recherche

Le volume et l'affectation des moyens sont issus du dialogue de gestion, engagé à partir des CPOM, et respectent les engagements pris dans le document de politique des moyens voté en conseil d'administration le 6 avril 2017. Ce dialogue de gestion a permis d'affiner les besoins, tant en masse salariale, en fonctionnement qu'en investissement, liés à l'activité récurrente et aux projets. Selon la structure concernée (composante, service commun, ou direction), ces besoins sont couverts par :

- des ressources propres (subventions, conventions, locations, prestations, droits d'inscriptions,...),
- la taxe d'apprentissage,
- un apport de crédits au titre de la formation continue,
- une dotation d'équilibre, donnée par l'université, laquelle intègre, le cas échéant, un volume de crédits pour couvrir les responsabilités liées à la pédagogie et/ou à la recherche.

La dotation d'équilibre de l'université pour les composantes s'établira en 2018 à 6 694 226 €, en hausse de 447 650 €, malgré l'augmentation constatée des ressources propres de 345 131€.

Le budget des composantes est en augmentation de 792 781 € et aucune composante ne verra son budget total 2018 diminuer, hormis la baisse conjoncturelle pour ISTIA+.

Confer Annexe 1 – Dotation des composantes

Pour les services communs, la dotation globale sera de 1 322 465 € en 2018 contre 1 237 330 € en 2017, soit une variation de 69 373 €, en accord avec les besoins et les projets.

Confer Annexe 2 – Dotation aux services communs

En 2018, le principe d'intégration au budget primitif des composantes des reversements de crédits de la FC est maintenu à hauteur 2 038 080 €, soit 80% du chiffre d'affaires de référence calculé à partir des prévisions pluriannuelles. Ces crédits concernent à la fois du fonctionnement et des investissements. Les reliquats sont utilisables pour des investissements structurants. Ils seront mobilisés à hauteur de 442 093 € en 2018.

Le principe du prélèvement à la source s'applique pour : les dépenses récurrentes (assurances, téléphonie, déchets, ...) ; la maintenance du locataire ; le matériel informatique ; et certains travaux. Les orientations budgétaires 2018 soulignent la volonté de l'établissement de soutenir les projets structurants tant en matière de formation que de recherche, au niveau des composantes et des services pour un montant total de projets de 1 780 800 €

Confer Annexe 3 – Synthèse des projets structurants 2018 composantes et services communs

Les dotations des composantes et des services ne sont pas assises sur une reconduction systématique des dotations antérieures mais sur les discussions et conclusions issues des CPOM pour l'année 2018.

Pour les directions, les budgets ont été reconduits moyennant quelques aménagements.

Il en est de même pour l'innovation pédagogique, 100 000€ par an sont budgétés pour financer les projets validés par le bureau de la CFVU.

S'agissant de la recherche, les engagements pris dans la lettre de politique des moyens sont maintenus.

Ainsi, la dotation prévisionnelle de la recherche sera de 1 728 478 €, dont :

- 1 353 478 € de dotation prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (dont référentiel décharges recherche pour coordination de programmes de recherche) ;
- 100 000 € pour les appels à projets (AAP) recherche (200 000 € d'enveloppe annuelle) ;
- 100 000 € pour les AAP mobilité internationale (cette enveloppe remplace l'enveloppe des 120 000 € de masse salariale dédiée à la rémunération des invités recherche dont environ 50% des contrats ne profitaient pas directement aux laboratoires. Cette nouvelle enveloppe soutiendra les mobilités entrantes et sortantes en prenant en compte les charges de voyage et de séjour) ;
- 125 000 € pour la direction de la recherche ;
- 50 000 € par an pour les programmes pluriannuels d'investissement des équipements de recherche (ce mode de fonctionnement qui est régulé et validé par le bureau de la commission recherche et géré par la DRIED, permet de hiérarchiser et d'accompagner les besoins d'autofinancement des structures de recherche pour les appels d'offre d'équipement et la prise en charge de certains besoins ponctuels (Jouvence, réparations,...)).

A cela s'ajoutent :

- 27,5 contrats doctoraux qui seront créés pour une durée de 3 ans à la rentrée 2018 ;
- les CRCT, 8 semestres maximum ;
- les PEDR pour un montant moyen annuel d'environ 140 000 € ;
- les primes de charges administratives accordées aux directeurs d'écoles doctorales et de collège de site, pour un total de 432 heures ;
- et les décharges accordées aux directeurs des structures de recherche.

Les frais de gestion et préciput ANR représentent environ 500 000 € par an. Ils sont intégralement dédiés à la politique scientifique de l'université. On peut prévoir une augmentation dans les années à venir, notamment grâce à l'activité générée par les apporteurs d'affaires. Toutefois, l'activité contractuelle reste limitée par : - les capacités des structures de recherche à s'engager dans de nouveaux contrats ; - la capacité de l'université et de ses services support à les gérer ; - les mandats de gestion et la DGG accordés aux EPST.

Par ailleurs, la DRIED, la DDN et la DPI assureront le portage de plusieurs dossiers stratégiques, financés dans le cadre du CPER, mais aussi la finalisation de l'audit énergétique dans le cadre de l'ISO 50001, du schéma directeur du numérique, la programmation du schéma directeur du patrimoine immobilier incluant les orientations stratégiques d'optimisation des espaces en cohérence avec les occupations (présidence, DAF/agence comptable, DFC/DEVE, site DAVIERS, 2^{ème} étage bâtiment A en sciences, IUT,...), la sécurisation du stockage des données numériques avec le programme DataCenter (rallonge de 430 000 €), CPER de l'IUT (rallonge de 170 000 €), étude sur le parc automobile de l'Université.

L'université aura à intégrer des charges nouvelles au service du développement de nos activités comme le coût de fonctionnement du bâtiment IRIS II, estimé à 300 000 € en année pleine, le déménagement provisoire du SUMPPS courant 2018, l'aménagement du bât C de l'IUT afin d'y accueillir 4 salles de TD de 50 places pour compensation de surfaces pendant les travaux de la faculté LLSH et de l'IUT, le raccordement de l'UA à la chaufferie biomasse sur le site de Belle-Beille.

2.3- L'exercice budgétaire 2018 : une année de transition

L'exercice budgétaire 2018 participe de la mise en place d'un nouveau contrat d'établissement (2017-2021), et comporte des incertitudes quant à l'augmentation prévisible des effectifs étudiants dès la rentrée 2017 corrélativement à la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

En 2018, le déploiement du logiciel SIFAC GBCP sera totalement opérationnel ce qui va permettre un meilleur suivi des opérations de gestion à tous les niveaux (composantes, laboratoires, services, ...). Une nouvelle organisation de la gestion financière (SIFAC Demat, restructuration des antennes financières, renforcement de la DAF, ...) viendra compléter le dispositif.

3 – Eléments de calendrier

- CA décembre 2017 : présentation BPI 2018
- Janvier 2018 signature CPOM

Bien que les CPOM soient pluriannuels par nature, le dialogue de gestion, entre les structures et la gouvernance, reste annuel et des addendum, annuels, seront si nécessaire ajoutés au contrat.

- Juin/Juillet 2018 : 1^{er} bilan d'avancement des CPOM : évolution des projets, mise en œuvre de la démarche globale de prévention, exécution budgétaire N-1 et exécution 2018, maquettes budgétaires 2019, préparation campagne emploi 2019,

- Septembre/octobre 2018 : finalisation campagne emploi 2019, cadrage budgétaire 2019

- Octobre 2018 : BR 2018

A suivre travail budget 2019.

ANNEXE 1 - DOTATIONS AUX COMPOSANTES

Faculté de Droit, Economie, Gestion	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotations d'équilibre	901 552 €	876 247 €	855 196 €	-21 051 €
Apport FC	111 000 €	109 280 €	184 000 €	
Reliquats FC		45 000 €	40 000 €	
Taxe d'apprentissage	32 243 €	48 801 €	50 000 €	
Ressources Propres	341 005 €	224 910 €	353 500 €	
Conventions		125 000 €	157 500 €	
Total budget UFR DEG	1 385 800 €	1 429 238 €	1 640 196 €	210 958 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	3 546 €	3 546 €	4 450 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	256 454 €	321 724 €	295 550 €	
Dont salaires	1 069 800 €	971 468 €	1 174 196 €	
Dont investissement	56 000 €	132 500 €	166 000 €	Dont 40K€ DPI

UFR Sciences	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotations d'équilibre	680 431 €	728 989 €	774 269 €	45 280 €
Apport FC	20 000 €	25 351 €	52 800 €	
Reliquats FC		0 €	20 000 €	
Taxe d'apprentissage	37 069 €	19 660 €	20 000 €	
Ressources Propres	130 000 €	190 000 €	131 000 €	
Conventions	0 €	0 €	83 250 €	
Total budget UFR Sciences	867 500 €	964 000 €	1 081 319 €	117 319 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	16 799 €	16 799 €	18 626 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	289 201 €	298 201 €	306 188 €	
Dont salaires	470 000 €	555 000 €	582 505 €	
Dont investissement	91 500 €	94 000 €	174 000 €	

UFR ESTHUA	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotations d'équilibre	1 033 413 €	887 887 €	1 010 230 €	122 343 €
Apport FC	292 000 €	276 770 €	240 000 €	
Reliquats FC		46 749 €	20 000 €	
Taxe d'apprentissage	66 223 €	199 271 €	210 000 €	
Ressources Propres	554 000 €	563 255 €	812 630 €	
Conventions	0 €	268 000 €	67 500 €	
Total budget UFR ESTHUA	1 945 636 €	2 241 932 €	2 360 360 €	118 428 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	8 097 €	8 097 €	8 967 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	752 495 €	863 835 €	881 000 €	
Dont salaires	1 145 044 €	1 270 000 €	1 345 393 €	
Dont investissement	40 000 €	100 000 €	125 000 €	

IUT	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotations d'équilibre	1 282 762 €	1 139 280 €	1 158 817 €	19 537 €
Apport FC	573 000 €	680 966 €	572 280 €	
Reliquats FC		0 €	100 000 €	
Taxe d'apprentissage	187 388 €	163 310 €	160 000 €	
Ressources Propres	327 663 €	472 942 €	629 500 €	
Conventions	0 €	0 €	42 000 €	
Total budget IUT	2 370 813 €	2 456 498 €	2 662 597 €	206 099 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	6 292 €	6 292 €	7 353 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	12 000 €	12 000 €	12 000 €	
Dont fonctionnement	620 676 €	491 500 €	511 550 €	
Dont salaires	1 553 651 €	1 706 706 €	1 804 694 €	
Dont investissement	178 194 €	240 000 €	327 000 €	

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotations d'équilibre	904 914 €	945 338 €	1 196 139 €	250 801 €
Apport FC	176 600 €	164 418 €	112 000 €	
Reliquats FC		25 004 €	28 112 €	
Taxe d'apprentissage	24 986 €	15 836 €	7 000 €	
Ressources Propres	26 950 €	47 000 €	52 156 €	
Conventions	23 000 €	0 €	0 €	
Total budget UFR LLSH	1 156 450 €	1 197 596 €	1 395 407 €	197 811 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	4 330 €	4 330 €	5 097 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
Dont fonctionnement	164 270 €	175 770 €	189 800 €	
Dont salaires	883 850 €	938 000 €	1 100 000 €	
Dont investissement	84 000 €	59 496 €	80 510 €	Dont 17,5K€ DPI

UFR Santé	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotations d'équilibre	682 351 €	665 415 €	793 404 €	127 989 €
Apport FC	550 000 €	572 445 €	689 000 €	
Reliquats FC		155 000 €	180 000 €	
Taxe d'apprentissage	69 360 €	106 936 €	90 000 €	
Ressources Propres	682 916 €	311 000 €	379 000 €	
Conventions	0 €	270 700 €	204 350 €	
Total budget UFR Santé	1 984 627 €	2 081 496 €	2 335 754 €	254 258 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	24 081 €	24 081 €	26 184 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	35 000 €	35 000 €	35 000 €	
Dont fonctionnement	1 159 923 €	945 790 €	1 019 475 €	
Dont salaires	572 901 €	720 000 €	704 000 €	
Dont investissement	192 722 €	356 625 €	551 095 €	Dont 20K€ DPI et 150K€ FdR

ISTIA	2016	2017	2018	Variations 2018/2017
Dotations d'équilibre	996 722 €	1 003 420 €	906 171 €	-97 249 €
Apport FC	138 972 €	135 334 €	188 000 €	
Reliquats FC		15 210 €	53 981 €	
Taxe d'apprentissage	139 734 €	118 676 €	118 676 €	
Ressources Propres	396 726 €	570 470 €	243 183 €	
Conventions	50 000 €	81 681 €	102 688 €	
Total budget ISTIA	1 722 154 €	1 924 791 €	1 612 699 €	-312 092 €
Dont dépenses récurrentes (centrale)	3 641 €	3 641 €	4 164 €	
Dont maintenance locataire (DPI)	0 €	0 €	0 €	
Dont fonctionnement	808 684 €	560 839 €	536 849 €	
Dont salaires	813 829 €	1 085 311 €	824 209 €	
Dont investissement	96 000 €	275 000 €	247 477 €	

	2016	2017	2018
Total dotations d'équilibre	6 482 145 €	6 246 576 €	6 694 226 €
Total budgets composantes	11 432 980 €	12 295 551 €	13 088 332 €
Total apport FC	1 861 572 €	1 964 564 €	2 038 080 €
Total reliquat FC	0 €	286 963 €	442 093 €
Variation de la dotation d'équilibre		-235 569 €	447 650 €
Variation du budget des composantes		862 571 €	792 781 €

ANNEXE 2 - DOTATION AUX SERVICES COMMUNS

	2016		2017						2018					
	Dotation totale	Dotation totale	Dotation du service	Depenses recurrentes (Centrale)	Maintenance locataire (DPI)	Matériel informatique (DDN)	FSDIE	TA	Dotation totale	Dotation totale	Dotation totale	Dotation totale		
SUMPPS	285 000 €	285 000 €	264 907 €	2 215 €	5 000 €	4 000 €	13 500 €		276 122 €					
SCDA	826 000 €	621 387 €	675 638 €	5 515 €	10 000 €	5 000 €			696 153 €					
SUIO-IP	190 000 €	190 605 €	184 585 €	717 €	5 000 €	3 000 €		0 €	193 302 €					
SUAPS	160 000 €	156 100 €	112 200 €	1 788 €	15 000 €	1 000 €	26 900 €		156 888 €					
TOTAL	1 461 000 €	1 253 092 €	1 237 330 €	10 235 €	35 000 €				1 322 465 €					

Déménagement provisoire du
SUMPPS (DPI)
+30000€ collectivités (Centrale)
+7500€ Mutacamp (DPI)

+15000€ Mutacamp (DPI) +
150000€ parcours santé (DPI)

69 373 €

ANNEXE 3 - SYNTHÈSE DES PROJETS STRUCTURANTS 2018 COMPOSANTES ET SERVICES COMMUNS

DPI	FOND DE ROULEMENT	CBB COMPOSANTES
-----	-------------------	-----------------

COMPOSANTE	PROJET	Montant total	Autofinancement	Reliquat FC	Collectivités (Région)	Autre financement	Pilote des opérations	Remarques
2018	Reconfiguration des bureaux des enseignants	160 000	120 000	40 000			DPI	
2018	Reconfiguration des bureaux informatiques	80 000	40 000			40 000	DPI	Dont 90000 euros d'autofinancement et 35000 euros de reliquats DFC de reports de 2017
2018	Équipement de matériel de prêt (audio et vidéo)	6 000			4 500		DEG	
REPORT 2017	Salle collaborative connectée et modulable	30 000	7 500		22 500		DPI	
REPORT 2017	système captation amph	12 000	3 000		9 000		DROIT	
2018	Aménagement RUE	35 000		17 500		17 500	DPI	MUTACAMP
2018	Électrification de l'amphithéâtre A	19 010	8 398	10 612			DPI	
REPORT 2017	Équipement des salles en videoprojection	40 000	10 000		30 000		LLSH	
REPORT 2017	Achat matériel de visioconférence et de captation	29 000	7 250		21 750		LLSH	
2018	UFR rénovation sonorisation	6 000	6 000				SCIENCES	
2018	DPT Maths	8 000	2 000		6 000		SCIENCES	
2018	DPT Physique	8 000	2 000		6 000		SCIENCES	
2018	DPT géologie	8 000	2 000		6 000		SCIENCES	
2018	DPT chimie	8 000	2 000		6 000		SCIENCES	
2018	DPT biologie	19 000	4 750		14 250		SCIENCES	
2018	DPT informatique	40 000	20 000	20 000			SCIENCES	
2018	Salle prepa TP chimie et bunker gaz attenant	30 000				30 000	DPI	credits de sécurité
2018	Remise aux normes des installations électriques	11 000				11 000	DPI	credits de sécurité
REPORT 2017	Équipement audio vis 7 salles pedagog	24 500	6 125		18 375		SCIENCES	
REPORT 2017	Équipement infor 1 salle de cours	16 150	4 037		12 113		SCIENCES	
REPORT 2017	Matériel TP bio+geco	19 960	4 990		14 970		SCIENCES	
REPORT 2017	Matériel TP physique	6 000	1 500		4 500		SCIENCES	
REPORT 2017	Équipement audio vis 4 salles pedagog	15 000	3 500		11 500		SCIENCES	
2018	Étude sur l'évolution des locaux de l'UFR Santé	40 000	20 000			20 000	DPI	
2018	Office et accès salle E101	45 000	6 000	39 000			DPI	
2018	Sécurisation des locaux Daviers	15 000		15 000			DPI	
2018	Installation et aménagement d'un studio HDR	30 000	30 000				DPI	
2018	Matériel audiovisuel	23 700	2 700	21 000			SANTE	
2018	Tablettes iPad	55 000		55 000			SANTE	
2018	Micro onde de synthèse organique (chimie)	10 000	2 500		7 500		SANTE	
2018	Équipement centre de simulation	200 000		50 000		150 000	SANTE	
2018	Projet B - Equipement Amph	40 000	2 500	7 500	30 000		ESTHUA	Investissement 2019 programmé en 2018
2018	Salle Multimodale et collaborative	50 000	0	12 500	37 500		DPI	Investissement 2019 programmé en 2018
REPORT 2017	Salle apprentissage actif	50 000	12 500		37 500		DPI	
2018	TP physique (45000)	45 000	6 250	5 000	33 750		ISTIA	
2018	Création et renouvellement TP énergétique	56 000	7 019	48 981			ISTIA	
REPORT 2017	Matériels d'analyse physico-chimique	39 000	4 750	5 000	29 250		ISTIA	
REPORT 2017	Matériels d'analyse physico-chimique	20 000		5 000	15 000		ISTIA	
REPORT 2017	Acquisition d'un robot pour le département GEII	24 000	6 000		18 000		IUT	
REPORT 2017	Acquisition de 14 microscopes pour TP département GB	24 780	6 195	18 585			IUT	
REPORT 2017	Acquisition d'un chromatographe département GB	26 700	6 675	20 025			IUT	
2018	Reprise des plafonds dans les trois salles de cours	50 000	50 000				DPI	
2018	TP Cellule	35 000	8 750	26 250			IUT	
2018	Unité pilotage pharmaco	21 000	5 250	15 750			IUT	
2018	Cuisine pour les personnels Belle-Belle	15 000	15 000				DPI	
2018	Salles de formation Belle Belle	40 000	10 000		30 000		DPI	
2018	Carré Carmin Saint-Serge	15 000	7 500			7 500	DPI	
2018	P2 Mutacamp : salle de convivialité + réunion	30 000	15 000			15 000	DPI	MUTACAMP
2018	P3 Parcours santé	150 000				150 000	DPI	Plafond cout opération 150000
		1 780 800	481 139	352 093	506 568	441 000		